
Note de présentation du Budget primitif 2026

18 FEVRIER 2026

VILLE D'ARPAJON



Préambule

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année du renouvellement de l'assemblée. Il est transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget 2026 a été voté le 18 février 2026 par le Conseil municipal. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté le 03 décembre 2025 en séance du Conseil municipal. Il a été établi avec la volonté de :

- maintenir les taux de fiscalité pour les ménages,
- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et Régional chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre la section d'investissement qui a vocation à moderniser la commune de façon équilibrée et durable.

Il convient de rappeler que ce budget est voté par chapitre et présenté suivant le référentiel budgétaire et comptable M57.

Ce rapport a vocation à synthétiser et rendre accessibles les données budgétaires issues des maquettes réglementaires imposées par le cadre légal des différentes instructions budgétaires

Synthèse du budget 2026

Le budget primitif global (opérations d'ordre et réelles) présente au vote du Conseil municipal pour l'exercice 2026 s'élève à :

	BP 2025	BP 2026	% évolution	Valeurs
Fonctionnement	15 204 482,57 €	15 243 071.87 €	+ 0.25%	38 589.30 €
Investissement	10 185 798.94 €	5 167 614.29 €	- 50.73%	5 018 184.65 €

Affectation provisoire du résultat 2025

Le Compte Financier Unique qui transcrit les résultats définitifs de l'année 2025 sera présenté au Conseil Municipal en juin 2026. Les résultats 2025 définitifs seront alors à intégrer par une Décision Modificative ou dans un budget supplémentaire permettant de traduire les projets des nouveaux élus.

Le budget primitif 2026 a été travaillé sur la base de résultats provisoires tels que :

Section de Fonctionnement

Résultat 2025	879 598.47 €
Excédent cumulé précédent	1 603 653.97 €
Résultat cumulé de la section	2 483 252.44 €

Section d'Investissement

Résultat 2025	119 379.54 €
Excédent cumulé précédent	- 894 431.88 €
Résultat cumulé de la section	- 775 052.34 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 laisse apparaître un solde positif de 879 598.47 € auquel il convient de rajouter l'excédent antérieur reporté d'un montant de 1 603 653.97 €.

Le résultat cumulé se porte donc à 2 483 252.44 €.

Le résultat d'investissement de l'exercice 2025 laisse apparaître un solde positif de 119 379.54 € auquel il convient de soustraire le déficit antérieur reporté d'un montant de – 894 431.88 €. Le résultat cumulé se porte donc à – 775 052.34 €.

Le solde des restes à réaliser s'élève à 304 933.84 €.

L'affectation du résultat 2025 se matérialise de la façon suivante :

- 2 013 133.94 € à la section de fonctionnement (R002 – excédent de fonctionnement)
- 775 052.34 € à la section d'investissement (D001 – excédent d'investissement)

La section de fonctionnement

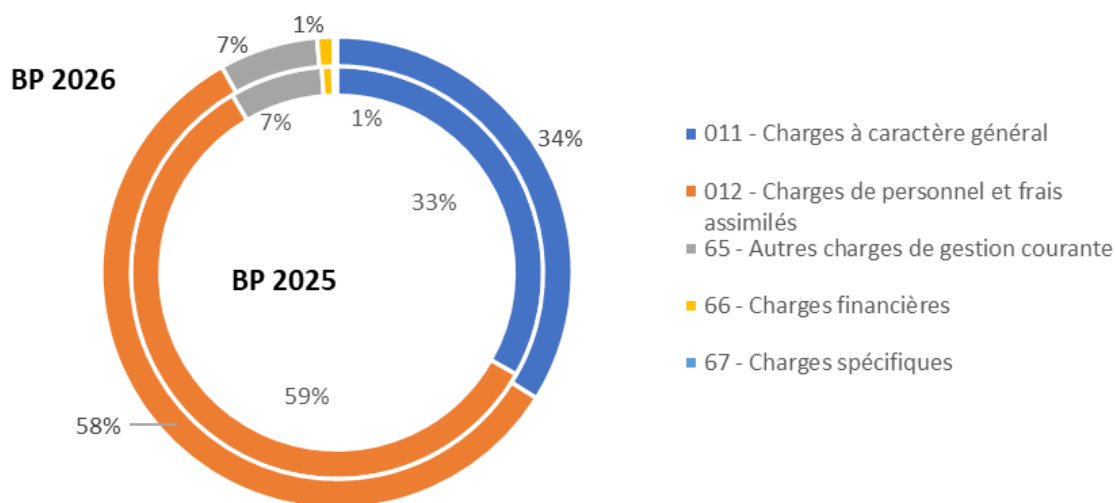
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement réelles (hors opérations d'ordre) s'élèvent pour 2026 à 13 507 007.80 M€. Elles évoluent en valeur absolue de +64 971.47 M€ par rapport au budget primitif 2025, soit 0.48%.

Dépenses de fonctionnement	BP 2025	BP 2026	25/26 %	25/26 en valeur
011 - Charges à caractère général	4 464 855,38 €	4 584 043,80 €	2,67%	119188,42
012 - Charges de personnel et frais assimilés	7 837 175,00 €	7 824 880,00 €	-0,16%	-12295
014 - Atténuations de produits		- €		0
65 - Autres charges de gestion courante	979 353,95 €	914 334,00 €	-6,64%	-65019,95
66 - Charges financières	120 652,00 €	153 750,00 €	27,43%	33098
67 - Charges spécifiques	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00%	0
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	25 000,00 €	15 000,00 €	-40,00%	-10000
Dépenses réelles de fonctionnement	13 442 036,33 €	13 507 007,80 €	0,48%	64 971,47 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 102 976,24 €	1 101 751,42 €	-0,11%	-1224,82
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	659 470,00 €	634 312,65 €	-3,81%	-25157,35
Total dépense de fonctionnement	15 204 482,57 €	15 243 071,87 €	0,25%	38 589,30 €



Les dépenses de fonctionnement en 2026 doivent répondre à enjeu double qui est de limiter au maximum leurs croissances tout en absorbant des coûts supplémentaires tels que :

- Des frais d'assurances de + 153 000€ liés au renouvellement du marché des assurances et qui ne laisse aucun choix à la collectivité
- L'équipement et le fonctionnement des nouvelles classes des groupes scolaires Herriot et Hermann : 70 000€ en 011
- Des régulations de frais de maintenance des bornes d'accès aux zones piétonnes : + 50 000 €

Il a fallu donc construire un budget très contraint qui permet de présenter une section de fonctionnement en augmentation de +0,25 % entre 2025 et 2026.

La structure des dépenses reste globalement stable. Les charges de personnel demeurent le principal poste de dépense, représentant près de 60 % des dépenses réelles de fonctionnement, tandis que les charges à caractère général s'établissent à un peu moins d'un tiers du total.

Les charges financières (chapitre 66) correspondant aux intérêts des emprunts restent stables et marginales au regard du budget global.

Le chapitre 65 enregistre une baisse de 6,64 %, liée principalement aux subventions, charges de gestion courante et dépenses liées à la DSP stationnement, sans modification de sa part relative dans l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

Le chapitre 042 retrace les écritures d'ordre en amortissement.

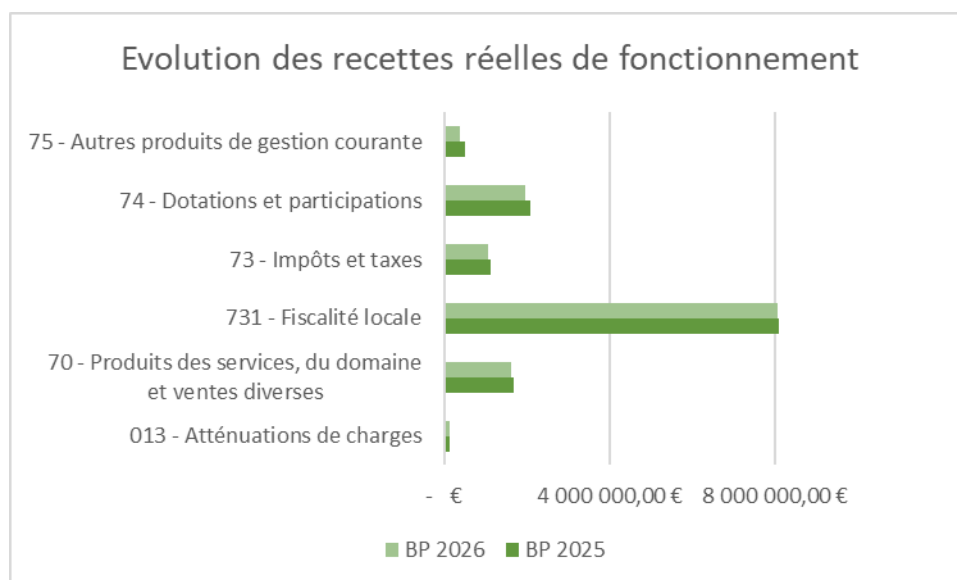
Le chapitre 023 permet d'établir un virement à la section d'investissement de 1 101 751,42 € traduisant la possibilité d'autofinancement de la section d'investissement.

1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement de la fiscalité locale, complétée par les dotations de l'État et les produits des services municipaux. Elles constituent les ressources nécessaires au financement du fonctionnement courant de la commune et à la continuité du service public local.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 13 213 040.83 € auxquelles s'ajoutent le résultat de fonctionnement cumulé à hauteur de 2 013 133.94 €. Ce dernier reste provisoire et sera repris définitivement lors du vote du Compte Financier Unique.

Recettes de fonctionnement	BP 2025	BP 2026	25/26 %	25/26 en valeur
013 - Atténuations de charges	140 000,00 €	140 000,00 €	- €	- €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 665 980,00 €	1 605 882,00 €	-3,6%	60 098,00 €
731 - Fiscalité locale	8 096 384,00 €	8 065 755,17 €	-0,4%	30 628,83 €
73 - Impôts et taxes	1 121 100,20 €	1 066 378,20 €	-4,9%	54 722,00 €
74 - Dotations et participations	2 077 936,75 €	1 944 042,46 €	-6,4%	133 894,29 €
75 - Autres produits de gestion courante	495 227,65 €	390 653,00 €	-21,1%	104 574,65 €
76 - Produits financiers	- €	330,00 €		330,00 €
77 - Produits spécifiques	- €	- €		- €
Recettes réelles de fonctionnement	13 596 628,60 €	13 213 040,83 €	-2,82%	383 587,77 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 200,00 €	16 897,10 €	302,3%	12 697,10 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 603 653,97 €	2 013 133,94 €	31,2%	500 547,18 €
Total recettes de fonctionnement	15 204 482,57 €	15 243 071,87 €	0,85%	129 656,51 €



Les éléments ci-dessus font apparaître une légère contraction de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement par rapport à 2025. Cette évolution reste modérée mais traduit un contexte budgétaire plus contraint, marqué par une prudence accrue dans les prévisions.

- Les recettes fiscales et dotations communautaires (chap 73 ;731) : 9 132 133.37 € représentent 59.55% des recettes totales de fonctionnement.

La municipalité ne fera pas évoluer les taux d'imposition qui resteront identiques à 2025.

La baisse de ces chapitres budgétaires résulte principalement d'un scénario prudentiel sur le produit des recettes des droits de mutation, et de la taxe sur la publicité extérieure qui avait fait l'objet d'une régulation en 2025.

- Les dotations, participations et subventions (chap 74) : 1 944 042,46% soit 12,68%

Dans l'attente des notifications de l'Etat, les montants ont été estimés selon les premières orientations des échanges sur le projet de Loi de Finances 2026 et les orientations des spécialistes en fiscalité.

- Les autres produits réels (chap 70 ;75) : 1 996 535 € soit 13% des recettes

Il s'agit des produits des domaines et services résultant de la tarification des différents services de la ville ou encore des redevances d'occupation du domaine public. Ces produits dépendent de la fréquentation et de l'utilisation des services de la ville et doivent être budgétés de façon prudentielle. Par ailleurs, la fin des chantiers importants dans la ville et le démontage des bulles de ventes immobilières entraînent une baisse importante des revenus liés à l'occupation du domaine public.

La section de fonctionnement du budget primitif 2026 est construite sur une hypothèse de baisse des recettes réelles de fonctionnement par rapport à 2025. Cette évolution concerne l'ensemble des chapitres, y compris la fiscalité locale et les dotations. Dans ce contexte, la collectivité adopte une approche prudente, visant à sécuriser l'équilibre budgétaire et à contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement.

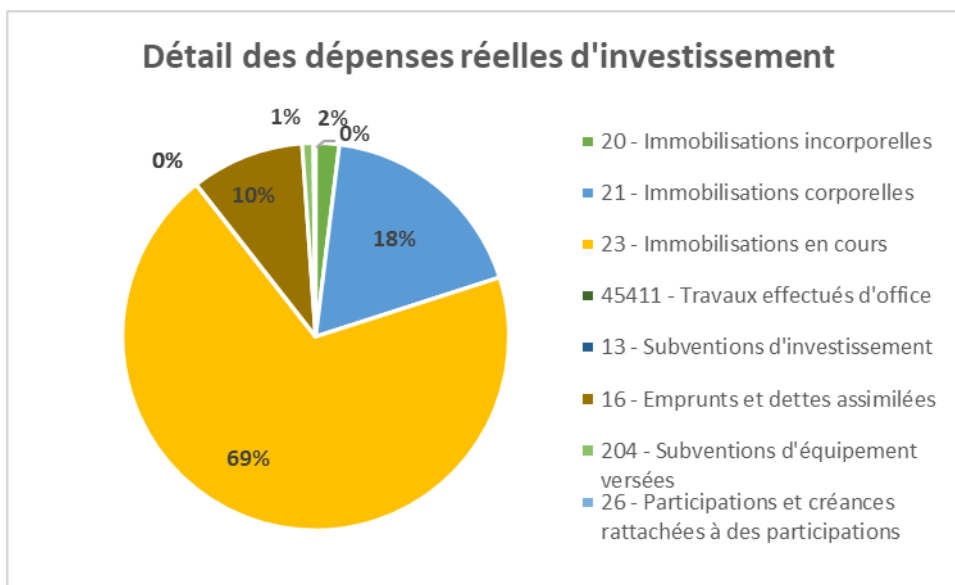
La section d'investissement

La section d'investissement retrace les dépenses et les recettes liées aux projets durables de la collectivité, comme la construction, la rénovation ou l'achat d'équipements, ainsi que les ressources mobilisées pour les financer, notamment les subventions, l'épargne et les emprunts.

2.1 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement réelles (hors opérations d'ordre) s'élèvent pour 2026 à 3 825 664,85 M€. Elles baissent de près de 44% par rapport au budget primitif 2025. Cela s'explique par le fait que nous sommes en fin de mandat électoral et que seuls les projets et marchés en cours sont au budget.

Dépenses d'investissement	BP 2025	BP 2026
20 - Immobilisations incorporelles	287 441,49 €	76 985,61 €
21 - Immobilisations corporelles	1 163 242,16 €	708 522,71 €
23 - Immobilisations en cours	5 770 449,44 €	2 625 061,25 €
45411 - Travaux effectués d'office	95 000,00 €	- €
13 - Subventions d'investissement	549 738,48 €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	431 000,00 €	371 000,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	12 910,00 €	37 095,28 €
26 - Participations et créances rattachées à des participations	8 000,00 €	7 000,00 €
27 - Autres immobilisations financières	419 385,49 €	- €
Total dépenses réelles investissement	8 737 167,06 €	3 825 664,85 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 200,00 €	16 897,10 €
041 - Opérations patrimoniales	550 000,00 €	550 000,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	894 431,88 €	775 052,34 €
Total dépenses Investissement	10 185 798,94 €	5 167 614,29 €



Le poste le plus important de dépenses en investissement 2026 est celui que représente la poursuite du chantier groupe scolaire Edouard Herriot. Il figure au chap 23 pour un montant de 2 625 061 €.

Par ailleurs nous poursuivrons le renouvellement programmé et progressif des installations de chauffage des bâtiments publics pour 85 000 € ; des travaux de voirie et aménagement urbain pour 85 000€, la rénovation du mur du cimetière pour 15 000€ au chap 21

La continuité du projet d'ensemble du site de l'ancienne CAF inscrite au chap 20 pour 35 000€.

L'équipement des structures scolaires et périscolaires s'élève à près de 30 000€

L'annuité du remboursement du capital de la dette au chap 16 est de 363 000 €

Les restes à réaliser 2025 en investissement reportés sur le budget 2026 s'élèvent à 853 072,98 €. Ce montant est intégré aux dépenses d'investissement 2026. Plus de la moitié de ce report concerne les travaux du groupe scolaire Herriot.

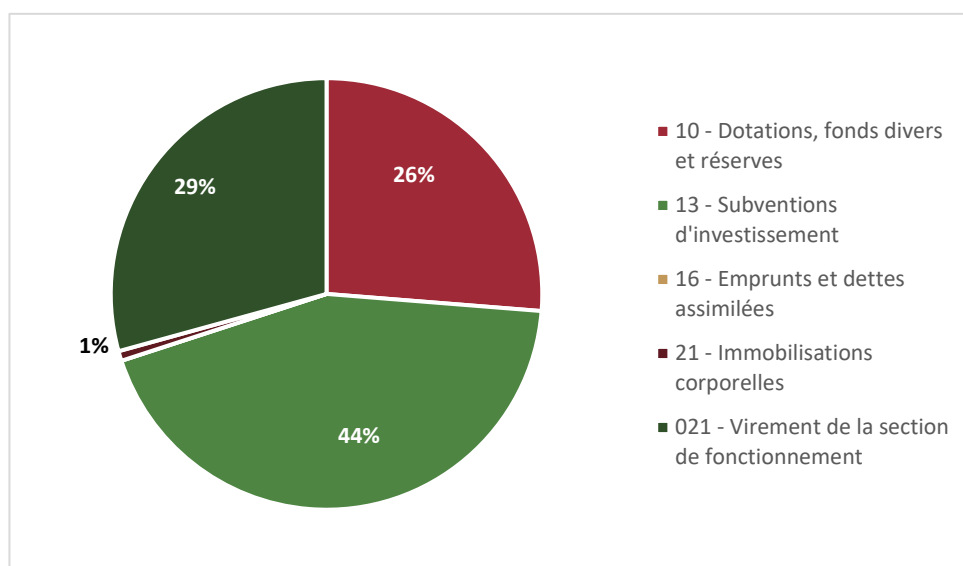
2.2 Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2 881 550.22 € auxquelles s'ajoutent le virement de la section de fonctionnement correspondant à de l'autofinancement à hauteur de 1 101 751.42 €.

Les recettes d'investissement correspondent aux ressources utilisées pour financer les projets durables de la collectivité. Elles sont principalement composées de l'épargne dégagée par la section de fonctionnement, des subventions reçues, du remboursement de certaines dépenses (comme la TVA), du produit de la vente de terrains, bâtiment ou encore, si nécessaire, des emprunts.

Les recettes d'investissement prévisionnelles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

Recettes d'investissement	Somme de BP 2025	Somme de BP26+RAR
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 032 846,91 €	1 070 122,50 €
<i>Dont 1068</i>	<i>1 451 946,91 €</i>	<i>470 118,50 €</i>
13 - Subventions d'investissement	2 768 753,87 €	1 781 427,72 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 001 000,00 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	30 000,00 €	30 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	162 504,00 €	0,00 €
45412 - Travaux effectués d'office	848 259,92 €	0,00 €
Total recettes réelles investissement	7 843 364,70 €	2 881 550,22 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 102 976,24 €	1 101 751,42 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	659 470,00 €	634 312,65 €
041 - Opérations patrimoniales	550 000,00 €	550 000,00 €
Total recettes investissement	10 155 810,94 €	5 167 614,29 €



Les restes à réaliser en recettes d'investissement concernent des soldes de subventions pour des dossiers clos mais pour lesquels nous attendons le versement et des subventions en cours concernant le chantier du groupe scolaire Herriot. Le montant qu'il reste à percevoir s'élève à 1 158 006.82 €

Etat de la dette

La ville a souscrit différents emprunts dont le plus ancien date de 2014. Son encours de dette au 1^{er} janvier 2026 est de 5 047 583.48 € ce qui amène la ville à une capacité de désendettement de 3.57 années.

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans.

Les emprunts se décomposent de la façon suivante :

REPARTITION PAR PRETEURS	Etat de la dette par prêteurs						Capital restant dû au 31/12/2026
	Taux fixe	Dette en capital à l'origine	Capital restant dû au 01/01/2026	Annuité de l'exercice	Dont		
					Intérêts	Capital	
TOTAL		6 900 000,00	5 047 583,48	502 080,83	139 747,51	362 333,32	4 685 250,16
CAFFIL/LBP - 2023	3,55	1 300 000,00	1 186 250,00	113 101,63	48 101,63	65 000,00	1 121 250,00
Caisse d'Epargne - 2021	0,97	1 600 000,00	1 328 000,00	76 648,80	12 648,80	64 000,00	1 264 000,00
Caisse d'Epargne - 2014	1,93	2 000 000,00	533 333,48	142 661,65	9 328,33	133 333,32	400 000,16
Crédit Mutuel - 2025	4,14	2 000 000,00	2 000 000,00	169 668,75	69 668,75	100 000,00	1 900 000,00

Le recours à l'emprunt en 2025 a été nécessaire pour accompagner la ville dans la rénovation et la construction de l'extension du groupe scolaire Edouard Herriot. La ville commencera l'amortissement du capital de celui-ci en mars 2026.

L'échéancier des remboursements des emprunts sur la période 2026 se décline ainsi :

Date	Banque	Taux	Index	Échéance	Amortissement	Intérêts
01/01/2026	CAFFIL/LBP	4,14	Taux Fixe	28 527,69 €	16 250,00 €	12 277,69 €
25/01/2026	Caisse d'Epargne	0,97	Taux Fixe	19 220,40 €	16 000,00 €	3 220,40 €
30/03/2026	Caisse d'Epargne	1,93	Taux Fixe	35 906,66 €	33 333,33 €	2 573,33 €
31/03/2026	Crédit Mutuel	3,55	Taux Fixe	42 750,00 €	25 000,00 €	17 750,00 €
01/04/2026	CAFFIL/LBP	4,14	Taux Fixe	28 359,50 €	16 250,00 €	12 109,50 €
25/04/2026	Caisse d'Epargne	0,97	Taux Fixe	19 181,60 €	16 000,00 €	3 181,60 €
30/06/2026	Caisse d'Epargne	1,93	Taux Fixe	35 745,83 €	33 333,33 €	2 412,50 €
30/06/2026	Crédit Mutuel	3,55	Taux Fixe	42 528,12 €	25 000,00 €	17 528,12 €
01/07/2026	CAFFIL/LBP	4,14	Taux Fixe	28 191,31 €	16 250,00 €	11 941,31 €
25/07/2026	Caisse d'Epargne	0,97	Taux Fixe	19 142,80 €	16 000,00 €	3 142,80 €
30/09/2026	Caisse d'Epargne	1,93	Taux Fixe	35 585,00 €	33 333,33 €	2 251,67 €
30/09/2026	Crédit Mutuel	3,55	Taux Fixe	42 306,25 €	25 000,00 €	17 306,25 €
01/10/2026	CAFFIL/LBP	4,14	Taux Fixe	28 023,13 €	16 250,00 €	11 773,13 €
25/10/2026	Caisse d'Epargne	0,97	Taux Fixe	19 104,00 €	16 000,00 €	3 104,00 €
30/12/2026	Caisse d'Epargne	1,93	Taux Fixe	35 424,16 €	33 333,33 €	2 090,83 €
31/12/2026	Crédit Mutuel	3,55	Taux Fixe	42 084,38 €	25 000,00 €	17 084,38 €
Total				502 080,83 €	362 333,32 €	139 747,51 €